

DGS
Jasques TEISSIER
Directeur Général des Services

Lodève, le 23 mars 2026

À l'attention de Mesdames et Messieurs les
Conseillers municipaux de la
Commune de Lodève

RÉFÉRENCE DOSSIER
(à rappeler dans votre réponse)
DGS/DAG - JT/MB-20260321

Objet : Convocation au Conseil municipal d'installation

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir considérer l'invitation à la prochaine réunion du Conseil municipal qui se déroulera le :

Vendredi 27 mars 2026 à 18h00
Salle du Conseil de l'espace Marie-Christine-BOUSQUET

L'ordre du jour de cette première séance de la mandature est le suivant :

- élection du Maire,
- fixation du nombre des Adjoints,
- élection des Adjoints,
- lecture de la Charte de l'élu(e) local(e),
- approbation du procès verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2025.

Je vous précise que, conformément à l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 sièges dans notre commune.
La parité au niveau du groupe d'adjoints est autorisée.

L'exemple du procès-verbal et la note de synthèse sont annexés à la présente convocation.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes meilleures salutations.

Gaëlle LÉVÊQUE,
Maire de Lodève